

**POUR LES JEUNES BUDGETS,
PLUS FORTE
LA PROTECTION SANTÉ !**

- ▶ Santé
- ▶ Prévoyance
- ▶ Épargne
- ▶ Retraite

PLUS DE SERVICES !

- Prise en charge immédiate (selon modalités précisées sur le devis).
- Assistance Vie Quotidienne.
- 11 agences de proximité à votre service.
- Accueil Info service : notre plateforme téléphonique à votre écoute.
- Vos remboursements en ligne sur Internet.
- Pas d'avance d'argent sur présentation de la carte Mutuelle auprès des professionnels de santé conventionnés avec Adrea.
- **Priorité Santé Mutualiste :** conseils santé personnalisés par téléphone (sevrage tabagique, maladies et traitements, accompagnement social, ...).



**Une
équipe de
conseillers
à votre
écoute !**



PLUS PROCHE DE MOI !

- | SAVOIE | HAUTE-SAVOIE |
|---|--|
| Chambéry
7, rue Favre | Anncy
12, rue de la Poste |
| Aix-les-Bains
8, av. de Verdun | Annemasse
30, av. de la Gare |
| Albertville
23, place de l'Europe | Cluses
6, Grande Rue |
| Barberaz
130, galerie Chartreuse | La Roche sur Foron
180, av. de la Gare |
| St-Jean-de-Maurienne
79, place Fodéré | Sallanches
34, rue du Mont Blanc |
| | Thonon-les-Bains
8, rue François Morel |

**Tél. 04 79 70 80 90
www.adrea-paysdesavoie.fr**



Credit photo : Yuri Arcurs/Fotolia. Mutuelle N° 75 653 355, soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité

Chez ADRÉA, Plus forte votre garantie !

2 niveaux de protection
selon vos besoins.

COMPRISES DANS VOTRE GARANTIE

L'ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE

- **HOSPITALISATION** : Transfert d'un proche, garde d'animaux, aide ménagère au retour à domicile.
- **ASSISTANCE NAISSANCE** : Information, conseils, aide à domicile au retour de maternité.
- **INFORMATIONS** : Médicales, sociales, juridique, vie pratique.

LA CARTE LOISIRS

Une assurance pour vos activités sportives et des réductions sur :

- la culture : spectacles, cinéma, musées.
- les loisirs : forfaits de ski, parcs de loisirs ou d'attraction, sites touristiques.



Offert

LES PRESTATIONS

		ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	ATTITUDE J1	ATTITUDE J2
HOSPITALISATION Médecine - Chirurgie Maternité (y compris ambulatoire)	Transport - Séjour	80 - 100 %	100 %	100 %
	Actes de Radiologie et de Chirurgie	80 - 100 %	100 %	130 %
	Forfait hospitalier ⁽¹⁾		Frais réels	Frais réels
	Chambre particulière/jour ⁽¹⁾			Maxi 50 €
HONORAIRES MÉDICAUX	Consultations généraliste	70 %	100 %	100 %
	Consultations spécialiste	70 %	100 %	130 %
	Actes de Radiologie - Chirurgie	70 %	100 %	130 %
	Analyses - Biologie	60 %	100 %	100 %
	Auxiliaires Médicaux - Rééducation	60 %	100 %	100 %
	Pharmacie	65 %, 30 % ou 15 %	100 %	100 %
DENTAIRE	Soins (dont détartrage)	70 %	100 %	100 %
	Prothèses ⁽²⁾	70 % ou 0 %	100 % + 50 €/an	150 % + 100 €/an
OPTIQUE ADULTE	Monture		Ticket modérateur	Ticket modérateur
	Verres / Lentilles remboursées AMO	65 %	+ Forfait annuel 80 €	+ Forfait annuel 120 €
	Remplacement Monture / Verres			
	Lentilles de contact non remboursées ou jetables		50 €/an	80 €/an
OPTIQUE ENFANT -18 ans	Monture / Verres (achat - remplacement bris)	65 %	Ticket modérateur + Forfait 65 €	Ticket modérateur + Forfait 80 €
ORTHOPÉDIE	Appareillage	65 %		100 %
	Fauteuil roulant	65 %	150 % + 200 €/an	150 % + 200 €/an
ATTITUDE	Ostéopathes - Chiropracteurs - Diététiciens - Psychologues			20 €/séance (maxi 80 €/an)
	Vaccins non remboursés AMO		15 €/demande (maxi 60 €/an)	20 €/demande (maxi 80 €/an)
	Sevrage tabagique non remboursé AMO			
	Contraception non remboursée AMO			
SERVICES	Inscription Nouveau Né		Gratuité 6 mois 100 %	Gratuité 6 mois 100 %
	Franchise actes médicaux lourds			
	Assistance vie quotidienne		Incluse	Incluse
	Carte Loisirs (sports, culture)		Incluse	Incluse
	Abonnement magazine « Mutualistes »		Inclus	Inclus
	Conseils santé personnalisés (Priorité Santé Mutualiste)		Inclus	Inclus

Nos prestations incluent la participation de l'assurance maladie obligatoire telle qu'indiquée ci-dessus.

(1) Forfait hospitalier - Chambre Particulière : Prise en charge du 1^{er} au 365^{ème} jour d'hospitalisation à l'exception des séjours en services et établissements de rééducation, réadaptation, repos, convalescence, neuropsychiatrie, IMP, IME, maisons d'enfant où elle est limitée à 45 jours par an. Pas de prise en charge dans les autres établissements.

(2) Prothèse dentaire - Participation limitée aux actes cotés à la Nomenclature.



Tout prévoir avec ADRÉA !

- garantir vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- vous assurer une protection contre les accidents de la vie.
- être indemnisé des dépenses occasionnées par une hospitalisation (déplacements, garde d'enfants...) - Garantie Hospi'Caline.

**Contactez
nos conseillers.**

Adhésion :

- Jusqu'au 28^{ème} anniversaire.
- Lorsque l'adhérent passe à l'année de ses 31 ans, le transfert est automatique de la garantie Attitude J1 à Attitude F1 et d'Attitude J2 à Attitude F3. Il est toutefois possible d'opter pour une autre garantie proposée par ADRÉA Mutuelle Pays de Savoie.